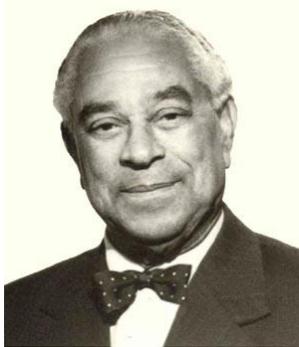


Charles François Gaston MONNERVILLE (1897 Cayenne -1991 Paris)

Député français de la Guyane 1^{er} juin 1932 – 10 juillet 1940
Sous-secrétaire d'Etat aux Colonies 29 juin 1937 - 10 mars 1938
Sénateur français 15 décembre 1946 – 5 mars 1974
Conseiller général du Lot 27 mars 1949 - 30 septembre 1973
Président du Conseil général du Lot 1951 -1970
Président du Conseil de la République 18 mars 1947- 2 octobre 1958
Président du Sénat 9 décembre 1958 - 2 octobre 1968
Membre du Conseil constitutionnel 5 mars 1974 - 3 mars 1983

« Les idées mettent du temps à mûrir, mais quand elles sont justes et humaines, on y revient toujours. » Simon BOLIVAR



“ Le fils d’Outre-mer que je suis doit tout à la République. C’est elle qui, dans ma Guyane natale, est venue m’apporter la dignité et la culture. C’est elle qui m’a tout appris et qui a fait de moi ce que je suis ”.

Gaston MONNERVILLE

“Il n’y a pas de vertu sans courage ”

Gaston MONNERVILLE 21 juin 1933 Discours du Trocadéro

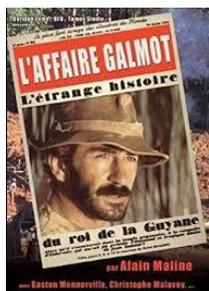
Gaston MONNERVILLE a quelque chose de granitique dans son caractère, son esprit, sa peau, à l’image des rochers noirs qui interrompent le cours des fleuves guyanais. Il est l’archétype du *boursier de la République* qui, abandonnant la maison natale à pans de bois de Cayenne, prit pour demeure privée un appartement haussmannien dans le XX^{ème} arrondissement et pour demeure publique le palais du Luxembourg. Il ne se passa pas un jour sans que **Gaston MONNERVILLE** n’exprimât sa gratitude à la mère patrie et c’est les armes à la main qu’il participa à l’occupation de la Ruhr et qu’il subit, comme engagé volontaire en 39 et commandant des FFI dans le massif central, le drame de Mers-el-Kébir. [...]

Gaston MONNERVILLE fut ensuite interdit d’antenne de télévision entre 1962 à 1969. Et de l’effacement des écrans, les historiens ont continué jusqu’à présent de le laisser dans la trame invisible. Pourtant l’homme, qui naquit à Cayenne en 1897, de parents martiniquais originaires de Case Pilote, petit fils de Pierre MONNERVILLE, fils de *Marc Saint-Yves MONNERVILLE* et de *Marie-Françoise ORVILLE*, vécut bon nonagénaire et put épouser les grands mouvements de l’histoire de France au XXe siècle en servant trois Républiques, fidèle au socle de ses convictions, au-delà des éphémérides de la vie politique et des drames de l’histoire. [...]

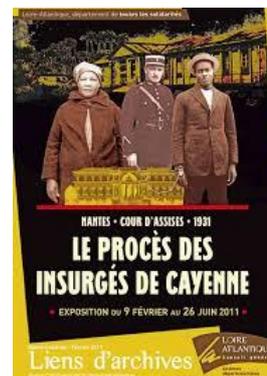
André BENDJEBBAR Centre d’histoire de Sciences PO « *Archives Monnerville Gaston* »

- **1931 Maître Gaston MONNERVILLE, l'affaire Galmot, les insurgés de Cayenne, le premier procès colonial à Nantes**

-- **Gaston MONNERVILLE**, avocat, plaide plusieurs grands procès. Il s'illustre notamment à l'âge de 34 ans, en 1931, dans *l'affaire Galmot* ». Inculpés après l'émeute provoquée en 1928 par la fraude électorale et par la mort suspecte de Jean GALMOT, quatorze guyanais sont traduits devant la cour d'assises de Nantes. En plus de son métier d'avocat **Gaston MONNERVILLE** collabore en tant que *journaliste* avec la station *Radio Tour Eiffel*.



-- Le 9 mars 1931 s'ouvrit à Nantes, lors d'une session extraordinaire de la Cour d'Assises, un des plus grands procès de l'Entre-deux-guerres. Douze hommes et deux femmes, citoyens français de Guyane, étaient jugés pour assassinat et pillages en bande. Ils devaient répondre de faits commis les 6 et 7 août 1928 au cours desquels six hommes trouvèrent la mort. Les quatorze accusés firent face



à douze jurés du pays nantais. Quel serait le verdict au bout de douze jours d'audience ? Les avocats parisiens, et parmi eux le célèbre Henri TORRES et **Gaston MONNERVILLE**, le futur président du Sénat, plaidèrent la non culpabilité. Ils montrèrent que les crimes perpétrés étaient la conséquence du trucage des élections. Les accusés ne voulaient qu'une chose : ne plus être considérés comme des citoyens de seconde zone. Le 21 mars 1931, ils furent acquittés.

L'acte fraternel des jurés de Nantes fit des citoyens de Guyane des citoyens de plein exercice.

Extrait de la plaidoirie du procès des insurgés à Nantes :



« Pardonnez à mon émotion... Je viens défendre des hommes de chez moi et dont la plupart m'ont connu alors que j'étais enfant. »

« En Guyane, on en arrive à douter des sentiments de la mère patrie pour la colonie sacrifiée ; les esprits s'échauffent, l'amertume s'aggrave dans les cœurs déçus. Un rien peut changer ce mécontentement en une dangereuse révolte. »

« La France nous a enseigné qu'il faut mettre avant tout, au dessus de tout, le respect de la personne humaine, et la sauvegarde de nos libertés. Si l'on ne nous a pas trompés, s'il est exact — ainsi qu'on nous a appris à le penser — que rien n'est plus sacré que la liberté de l'individu ; s'il est exact qu'un homme n'est digne de considération et d'estime que dans la mesure où il a conscience de sa dignité d'homme, et où il l'a défend même au prix de sa vie, comment pourrez-vous reprocher aux Guyanais outragés et martyrisés, de s'être spontanément dressés en ces chaudes journées d'août 1928 pour la défense de leur liberté ? Vous ne devez pas les condamner, condamner ceux-ci, en effet, serait donner raison à ceux qui ont martyrisé mon malheureux pays. Condamner, ce serait encourager la fraude officielle aux colonies, et permettre le retour en Guyane française de cette politique de mensonge, d'exactions et de haine qui ont fait son malheur. »

Sources ; Exposition Monnerville « *Combats pour les libertés* », **Encyclopaedia Universalis**

- **1933 Gaston MONNERVILLE, député français de la Guyane, et le discours du Trocadéro**



«... Le souci d'être juste, la volonté d'être bon envers tous les membres de la famille humaine, quelle que soit la religion, la couleur ou la race.

Me tournant vers les persécutés d'Allemagne, je leur apporte mon fraternel salut et je leur dis :

Nous, les Fils de la Race Noire, nous ressentons profondément votre détresse. Nous sommes avec vous dans vos souffrances et dans vos tristesses. Elles provoquent en nous des résonances que ne peuvent pas saisir pleinement ceux à qui n'a jamais été ravie la liberté. S'il est vrai que l'hérédité est la mémoire des races, croyez que nous n'avons pas perdu le souvenir des souffrances de la nôtre. Et c'est ce qui, en dehors même du plan supérieur de la solidarité des hommes, nous rapproche davantage de vous et nous détermine à nous associer à votre protestation. »

[...] C'est que nous ne nous rappelons jamais sans une émotion poignante les effets du préjugé de race qui a marqué le passage de l'Allemagne en Afrique.

Souvenez-vous ! Une guerre d'extermination, froidement voulue, implacablement menée contre les Herrerros, dans l'ouest Africain ; 40 000 Herrerros massacrés !

Vous concevez, vous les victimes du racisme allemand, combien grande est notre anxiété, combien s'aiguise notre vigilance, à cette annonce.

L'attitude de l'Allemagne actuelle vis-à-vis des minorités. L'hostilité violente qu'elle manifeste contre ceux qui ne sont pas Aryens, nous dicte notre conduite. Nous devons veiller à ce qu'elle n'obtienne pas la tutelle des populations africaines. » [...]

Gaston MONNERVILLE « *Le drame juif* » Extrait du discours du 21 juin 1933 au Trocadéro

Les troupes allemandes combattant les Herrerros 1904-1907



- **1937 – 1938 Gaston MONNERVILLE, Sous-secrétaire d'état aux Colonies**

Gaston MONNERVILLE, sera deux fois ministre, très exactement *sous-secrétaire d'Etat aux colonies*. Ses ministres de tutelle sont Marius MOUTET 1876-1968 puis Théodore STEEG 1868-1950

Marius MOUTET



Théodore STEEG



La nomination d'un homme de couleur au Gouvernement ne fut appréciée ni en Allemagne, ni en Italie. Dans « *l'Azione coloniale* » du 22 juillet 1937, un article titré « *Derrière le Rouge du Front Populaire vient le Noir* » annonce la création d'un sous-secrétariat d'Etat aux Colonies « *confié au noir Gaston*

MONNERVILLE » et commente : « La France a adopté une politique indigène qui, outre qu'elle est une folie pour la nation française elle-même, est un danger pour les autres nations de l'Europe, car cette action qui dépasse le cadre purement politique pour rencontrer le cadre biologique, doit être dénoncée à l'opinion publique mondiale, là où existe une race incontestablement supérieure à celle de couleur que la France voudrait implanter au cœur de l'Europe.

--1937 Gaston MONNERVILLE, Sous-secrétaire d'état aux colonies et la création du fonds colonial

Camille CHAUMPS

1885-1963



Nommé en 1937 et 1938 *Sous-secrétaire d'état aux Colonies*, dans les troisième et quatrième cabinets CHAUMPS, Gaston MONNERVILLE préconise l'institution d'un fonds de développement, destiné spécialement à l'Outre-mer. La chambre des députés vote le projet. Hélas ! au Sénat, Joseph CAILLAUX, président de la commission des finances s'y oppose. C'est l'échec mais un échec provisoire.

▪ *En quoi consistait ce Fonds colonial ?*

Le projet de loi avait pour objet l'institution d'une dotation annuelle attribuée par la loi des finances à un fonds national pour le développement économique, social et sanitaire des colonies, protectorats et territoires sous mandat. [...]

Aussi, je redoublai d'effort auprès du Ministre des Colonies, dont le titulaire était Marius MOUTET, l'un des hommes politiques, peu nombreux à la vérité, qui s'appliquât à cet œuvre. Il prit l'initiative de réunir à Paris, en novembre 1936, une conférence des gouverneurs généraux qui proclama le caractère vital de cette création « *pour l'économie franco-coloniale* ». Faisant siennes les conclusions de cette conférence, Marius MOUTET décida de déposer sur le bureau de la Chambre, le 7 mai 1937, un projet de loi tendant à la création d'un *Fonds colonial*. La commission des Colonies me désigna comme rapporteur. Trois semaines plus tard, elle approuvait mon rapport, à l'unanimité ; le vote, unanime également de la chambre des députés, intervint le 2 juillet 1937. Mais tout n'était pas encore ; résolu ; sans désespérer, le Sénat fut saisi de ce texte. Je vous dirai les tribulations qu'il a connu par la suite.

Gaston MONNERVILLE *TEMOIGNAGE de la France Equinoxiale au Palais de Luxembourg* Plon

--1937 Gaston MONNERVILLE, Sous-secrétaire d'état aux Colonies, l'échec de la conférence de Bruxelles, le conflit sino-japonais



Il éclata le 10 juillet 1937. La société des Nations évoqua la menace de guerre, le 15 septembre. Elle adopta une résolution le 6 octobre, selon laquelle les membres de la S.D.N., signataires du traité des neuf puissances de 1932 (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Belgique, Japon, Chine, Italie, Pays-Bas, Portugal) examineraient le dossier à Bruxelles, en vue de proposer une médiation. La France envoya une délégation qui comprenait Yvon DELBOS et Gaston MONNERVILLE. Sa nomination souleva quelque surprise et Gaston MONNERVILLE invoqua la nécessité de protéger les intérêts français en Indochine.

La conférence de Bruxelles fut un échec. Dans ses mémoires, Gaston MONNERVILLE indique qu'il dut prendre une décision assez grave : la Chine avait passé un contrat avec

notre pays pour l'achat d'avions de combat. Elle avait versé le prix. Le conflit sino-japonais ayant éclaté, fallait-il rester neutre ou livrer les avions ? Il choisit d'honorer le contrat.

Dossiers d'histoire : « <https://www.senat.fr/evenement/archives/D23/conflit/html> »

--1938 Gaston MONNERVILLE, Sous-secrétaire d'Etat aux Colonies et l'abolition de la transportation en Guyane

« J'ai toujours pensé que nous ne sommes dignes de la liberté que si nous savons la procurer aux autres. »



Gaston MONNERVILLE, « *Témoignage* » p. 113 PLON
Ennemi déclaré du racisme et spécialisé, en quelque sorte, dans la Défense des Droits de l'Homme, ferme partisan de l'abolition du bagne de Cayenne, Gaston MONNERVILLE, une fois devenu sous secrétaire d'Etat, obtient de Marius MOUTET, ministre des Colonies, la création d'une commission extraparlamentaire, présidée par Paul MATTER, premier avocat général à la cour de Cassation. Cette commission suscita le dépôt, le 26 décembre 1936, d'un projet de loi portant réforme du régime des travaux forcés et suppression du bagne de Guyane. Les circonstances politiques empêchèrent l'aboutissement du texte. Et Gaston MONNERVILLE quitta le Gouvernement en mars 1938.

Cependant, le nouveau cabinet, présidé par DALADIER, comprenait à la justice Paul REYNAUD, qui avait été ministre des Colonies, et qui était sensible à la question du bagne. Le Parlement ayant autorisé le Gouvernement à user de la procédure des *décrets-lois*, Gaston MONNERVILLE en obtint un, le 17 juin 1938.

Sources : *Bibliothèque et Archives du Sénat*

❖ **Témoignage de Gaston MONNERVILLE sur la suppression du bagne colonial**

« J'ai promis à mon pays, la Guyane, écrivait-il en 1933 dans "la Voix du Peuple", je me suis promis à moi-même de le faire connaître sous son vrai jour »

- **Qu'avez-vous fait pour obtenir la suppression du bagne de Cayenne et à quelle époque ?**

Dès mon élection comme député de Guyane, j'avais entamé la lutte qui devait aboutir, en 1938, à la suppression du bagne. Je considérais cette mesure comme indispensable à l'évolution économique et sociale de la Guyane

Depuis des années, des critiques sévères étaient portées contre cette funeste institution. Le bagne colonial n'était qu'une affreuse sentine, où les condamnés déjà anciens et irrécupérables aussi bien que les nouveaux, encore susceptibles d'être amendés sombraient dans une promiscuité inconcevable. A tous égards, la transportation des condamnés dans la colonie avait abouti à une triple faillite : du point de vue pénal, colonial et international. [...]

Ainsi, sur le plan international, l'existence du bagne était une source de continuelles difficultés pour la France.

En résumé, un système pénitentiaire périmé et inefficace ; inhumain de surcroît ; profondément nuisible tant pour la Guyane, seule terre française sur ce

continent, que pour la France elle-même. Aucune amélioration n'était possible ; il fallait supprimer le bagne Guyanais.

Marc RUCART
1893-1964



Marius MOUTET
1874-1968



--En 1936, Marc RUCART était garde des Sceaux et Marius MOUTET ministre des Colonies. C'était deux amis que j'avais souvent entretenus de ce problème. Je leur avais montré combien une solution favorable délivrerait mon pays de cette sorte de gangue qui lui interdisait toute évolution économique de cette lèpre qui pourrissait tout. En accord avec moi, ils créèrent une commission extra-parlementaire présidée par M. Paul MATTER, premier avocat général à la Cour de cassation, assisté d'autres magistrats, de délégués de l'Armée du salut et des personnalités qui s'étaient intéressées à la réforme du bagne. Je collaborai activement avec cette commission ; et de ses travaux sortit le texte d'un projet de loi que le gouvernement déposa sur le bureau de la Chambre des députés. Saisie de ce projet, la Commission de législation, dont j'étais l'un de ses vice-présidents, m'en confia le rapport. Je demandai et obtins l'audition de M. Paul MATTER et d'une délégation de la commission extra-parlementaire qui conclut à la suppression formelle du bagne.

▪ **Quelle satisfaction ce fut aussi pour vous ?**

Immense, je l'avoue. [...] Telle est résumée, l'histoire de la lutte ardue, déprimante parfois, que j'eus à mener pendant de longues années pour redonner son vrai visage à la Guyane. Fille aînée des terres françaises d'Outre-mer, autrefois rayonnante « France Equinoxiale », et dont une administration avait fait la Cendrillon des colonies.

Gaston MONNERVILLE *TEMOIGNAGE de la France Equinoxiale au Palais de Luxembourg* PLON

• **1939 – 1940 Gaston MONNERVILLE, député de la Guyane et la Résistance à vichy**

--1939-1940 Gaston MONNERVILLE, député de la Guyane, l'engagement dans la Résistance et Mers-el-Kébir

Les 15 juin et 25 juin 1940 Gaston MONNERVILLE écrit sur son journal de bord qu'il tient durant toute sa croisière de guerre sur le cuirassé :

« *Ils entrent à Paris* » et il souligne. Puis, il écrit : « *Les salauds, il faudra qu'ils le paient plus tard* » Gaston MONNERVILLE, souligne la phrase suivante : « *L'empire seul peut sauver la France* » ; et il ajoute : « *Qu'elle se mette à l'œuvre pour aboutir à la formation réelle, économique et douanière de l'Empire.* »

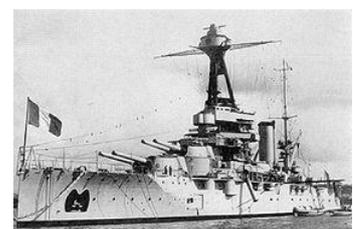
Gaston MONNERVILLE « *Journal de bord* »

L'engagement

Gaston MONNERVILLE est parlementaire, âgé de plus de quarante ans. Aux termes de la loi sur l'organisation de la Nation en temps de guerre, il n'est pas mobilisable. Mais il entend participer au combat.

Engagé volontaire dans la marine à la formation du cabinet PÉTAIN, Gaston MONNERVILLE participe à la protestation

Le cuirassé "Provence" au mouillage en 1939



conduite par Gratien CANDACE à Vichy contre les premières mesures discriminatoires. Il fait partie de la Résistance. Il prend contact avec le capitaine CHEVANCE et entre dans le mouvement Combat sous le nom de « Saint-Just », en hommage à son oncle, Saint-Just ORVILLE, maire de Case-Pilote, en Martinique.

Il servira comme « officier de justice » sur le cuirassé « *Provence* ». Ce bâtiment participera à une croisière de guerre qui se terminera tragiquement à Mers-el-Kébir, le 3 juillet 1940. Gaston MONNERVILLE sera alors démobilisé le 16 juillet 1940.



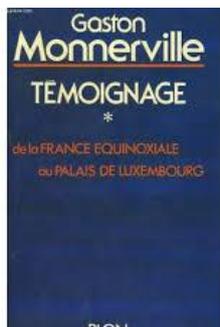
Opération Catapult : Mers-el-Kébir – (3 juillet 1940)

Le journal de bord se clôt sur ce que Gaston MONNERVILLE nomme « *l'agression anglaise* » du 3 juillet 1940. L'armistice avait assigné Mers-el-kébir à cette partie de la flotte comme port d'attache. Vers la fin, Gaston MONNERVILLE note que le cuirassé « *Provence* » est touché, qu'il s'enfonce, s'échoue et flambe. Le bâtiment est évacué à partir de vingt deux heures. Gaston MONNERVILLE ajoute : « *L'équipage crie : Vive la France ! Pour l'Amiral : hip, hip, hip, hurra !* ». Puis, c'est la liste des pertes dans les équipages et les photos des obsèques.

Evidemment, la Grande-Bretagne craignait que l'Allemagne ne s'emparât finalement de ses précieux navires. Winston CHURCHILL prit les devants. Mers-el-Kébir fit la preuve de son inflexible détermination. Et le signal était peut-être aussi destiné à Adolphe HITLER.

❖ Témoignage de Gaston MONNERVILLE sur l'attaque de la flotte française à Mers-el-Kébir et le sabordage à Toulon

- ***Vous avez parlé de Mers-el-Kébir. Est-ce que vous vous y trouviez encore le 3 juillet 1940, jour de l'attaque anglaise ?***



-- J'y étais. J'ai vécu alors l'un des moments les plus tristes de mon existence. Ne me demandez pas de vous raconter en détail cet épisode de la guerre ; j'en ai conservé un effroyable souvenir. Le marin, le patriote, l'homme politique sont sortis profondément meurtris de cette dramatique journée.

Le 3 juillet 1940, je vous l'ai dit, était massée dans la baie de Mers-el-Kébir la majeure partie de la flotte française, placée sous les ordres de l'amiral GENSOUL. Nos marins décus et moroses, s'étaient employés à « briquer » leurs navires à les soigner comme des êtres vivants, les couvrants d'affection, avec cette sorte de tendresse et de religiosité – surtout les Bretons – dont sont empreints leurs moindres gestes quand ils touchent à leur « bâtiment ».

[...] Nous en étions là, lorsqu'au petit matin du 3 juillet, se profilèrent à l'horizon des navires de la Home Fleet dont le cuirassé amiral *Hood*. Arrive à la passe un torpilleur porteur d'un message de l'amirauté britannique à l'amiral français : « *Nous espérons que la glorieuse marine française se joindra à nous pour continuer la lutte* ». Vous savez qu'un échange de messages et de réponses eut lieu toute la journée, de 7 h 30 à 17 h. le refus répété de l'amiral GENSOUL, qui commandait la flotte française, fondé sur les ordres du gouvernement français, qu'il consultait régulièrement, et qui lui ordonnait de respecter les clauses de l'armistice, fit hausser le ton à l'amirauté britannique ; conciliateur au début, il prit bientôt

l'allure d'un ultimatum. Alors les choses se gâtèrent sans rémission. Après avoir offert à la flotte française de l'accueillir à Gibraltar, puis de l'escorter aux Antilles, et devant le refus persistant de l'amiral GENSOUL envoya à toute l'escadre l'ordre suivant : « *Soyez prêts à répondre par la force à la force.* » On procéda au réallumage des chaudières, au réamorçage des obus ; on prépara l'appareillage et le branlebas de combat fut sonné.



--Cependant les Anglais ne tirèrent pas, leur plénipotentiaire, le commandant HOLLAND – bien connu des officiers français, car avant et après la guerre, il avait été le principal agent de liaison entre les deux flottes alliées – revint à bord du *Dunkerque*, discuter de nouveau avec l'amiral GENSOUL. Le *Hood* transmettait au même moment ce message : « *Serai au regret d'ouvrir le feu si vous appareillez sans accepter conditions proposées.* » De nos navires, nous voyons nettement à la jumelle ses canons de 380 braqué sur nous. [...] Dernière visite du commandant HOLLAND à l'amiral GENSOUL, à bord du *Dunkerque*, vers 16 h ; il y reste jusqu'à 17 h 40. [...] Mais il est à peine reparti que, par flamme, le *Dunkerque* ordonne : « *Rappelez aux postes de combat.* » Et à 17 h 55 exactement, comme ils l'avaient annoncé, les Britanniques ouvrirent le feu sur nos bateaux. [...]

Des ouvrages ou des articles, recherchant les responsabilités engagées dans ce drame atroce qui a fait plus de douze cents victimes, ont parlé de « *drame de l'obéissance mystique* »

▪ ***Et vous, quelle est votre opinion personnelle sur cette affaire ?***

Marcel GENSOUL
1880 – 1973



Lancelot HOLLAND
1887 – 1941



-- Dans l'après-midi du 3 juillet, pendant la discussion entre l'amiral Marcel GENSOUL et le commandant Lancelot HOLLAND, le contre-amiral affecté à bord du *Provence*, réunit sur le spardeck tous les officiers et l'équipage. Il fit le point de la situation, et ne nous cacha pas qu'il ne croyait pas à un accord avec les Anglais. Puis il interrogea publiquement plusieurs officiers. Ceux-ci étaient déçus par l'attitude britannique. Quand je fus interrogé, je répondis que je réprouvais l'ultimatum adressé par les Anglais mais je leur donnais raison de vouloir continuer la guerre contre HITLER et de nous demander de la continuer avec eux. La riposte de l'amiral fut brutale : « *Mais vous ne voyez donc pas, Monsieur, que ce sont les Juifs et les francs maçons de Londres qui veulent à tout prix détruire la flotte française.* » Je fus interloqué, et sans doute ai-je fait un geste insolite ; peut-être même ai-je haussé les épaules, et si j'en crois les camarades présents. J'avais répondu en homme politique ; l'amiral m'avait répliqué en partisan passionné.

Cela ne m'empêcha pas de rejoindre mon poste, dès que fut hissée la flamme de combat et de défendre comme les autres, l'honneur de la marine française.



« Le génie de la France permet à son peuple de bien comprendre toute la signification de Mers-el-Kébir et, au sein même de son agonie, de retrouver dans ce surcroît d'épreuve



et d'amertume un renouveau d'espoir et de force. »

Winston CHURCHILL, *Mémoires de guerre*, Paris, Vol 27, p.135, Tallandier, 2013

Mais quand le combat terminé, je remontai sur le pont, j'eus le cœur serré d'apercevoir, non loin de nous, une longue ligne noire qui émergeait de la mer en feu – tout ce qui restait du cuirassé *Bretagne*, frappé à mort par l'artillerie britannique. Quant à notre *Provence*, échoué volontairement à tout risque par le Capitaine de vaisseau Gabriel Eugène BAROIS 1889-1972 sur un banc sous-marin pour le sauver, il avait été gravement touché, et s'offrait à nos vues comme une épave fumante dans un coucher de soleil couleur de sang.

Seul le cuirassé *Strasbourg* avait réussi par une manœuvre d'une habilité et d'une hardiesse inouïes, à sortir de la baie en tirant de tous ses feux, et, sous la protection de l'artillerie côtière, à gagner le large, puis, deux jours après le port de Toulon.

Destin tragique de cette flotte magnifique : presque tous les autres bateaux, remis en état, regagnèrent ultérieurement Toulon. Ils devaient y périr, lors du sabordage historique, exécuté sur l'ordre de leurs chefs, à l'arrivée des troupes allemandes en zone sud, en novembre 1942, après le débarquement des troupes alliées en Afrique du Nord.

N'eut-il pas mieux valu les laisser partir de Mers-el-Kébir rejoindre la marine alliée, pour contribuer à une victoire plus rapide sur HITLER ? Homme politique, j'avais répondu : « oui », à mon amiral. Le sabordage après plus de deux années d'immobilisation dans le port de Toulon, a démontré l'inutilité du « non » de juillet 1940.

▪ ***En quoi a consisté votre activité dans la Résistance ?***

--Je peux vous la résumer à grands traits. Résistance civile dans le Sud-Est de la France, particulièrement dans les Bouches-du-Rhône et le Var, d'août 1940 à décembre 1942, autrement dit, jusqu'au débarquement américain en Afrique du Nord. Ensuite résistance militaire de cette date jusqu'aux derniers jours de septembre 1944 dans les maquis de la Haute-Auvergne. Démobilisation, et retour à Paris à cette époque. J'ajoute que ma femme ne me quitte jamais, prenant les mêmes responsabilités et les mêmes risques que moi.

Gaston MONNERVILLE *TEMOIGNAGE de la France équinoxiale au palais de Luxembourg*
p. 253-256, 268. Plon 1975



--Gaston MONNERVILLE, en lutte contre la menace des partis collaborationnistes et la répression sous le régime de Vichy. Le soutien des élus de l’Outre-mer et l’Afrique. La lettre de protestation au maréchal PETAIN



MONNERVILLE sentait une véritable menace peser sur lui, les partis collaborationnistes pressaient Vichy d’accentuer la répression à l’encontre des ennemis du régime des Juifs, des francs-maçons, des républicains convaincus. C’est ainsi que le 13 décembre, Jean BOISSEL signa dans *Le Réveil du Peuple* un éditorial d’une extrême violence contre MONNERVILLE, « **le nègre franc-maçon** ». « **Monnerville le gangster** », qui se voyait reprocher d’avoir été à l’origine du décret du 21 avril 1939 contre le racisme : « **autant que nous le sachions, il n’a été nullement inquiété. Pour lui aussi, nous exigeons son arrestation, son incarcération pure et simple et sa déchéance de Français** ».

MONNERVILLE d’ailleurs persistait et signait. Dès le début d’août 1940, alerté par les informations du *Journal de Genève* reprises par la presse française selon lesquelles le rapatriement en zone nord des Juifs, des noirs et des mulâtres n’était pas admis par l’occupant, ni donc par Vichy pour tenter de faire abroger cette mesure discriminatoire qui touchait son patriotisme au cœur. Il y avait retrouvé plusieurs élus d’Outre-mer et d’Afrique, Gratien CANDACE, député de la Guadeloupe, ancien ministre, vice président de la Chambre des députés ; Maurice SATINEAU, député de la Guadeloupe ; Joseph LAGROSILLIERE et Victor SEVERE, députés de la Martinique ; et Galandou DIOF, député du Sénégal.

De concert avec ces derniers, il avait, le 6 août, envoyé au maréchal PETAIN une lettre de protestation où on lisait notamment : « **Peut-on, Monsieur le Maréchal, briser d’un geste les liens indissolubles qui unissent les coloniaux de toutes races et de toutes les croyances à la France libérale et généreuse, parce que profondément humaine ? Nous ne le croyons pas. Si, pour obéir à la loi inexorable du vainqueur, la France devait déchirer une des plus belles pages de sa glorieuse histoire, il nous resterait la ressource, après vous avoir exprimé notre désespoir, de nous rendre avec l’élite de nos congénères au milieu des populations indigènes pour y maintenir, et aviver au besoin, la flamme inextinguible qu’a fait naître et entretenir le haut sentiment de solidarité humaine qui a toujours guidé notre Patrie** ».

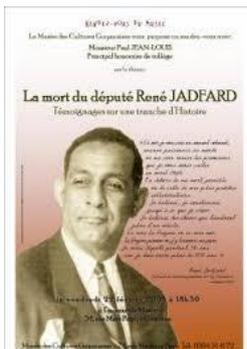
Jean-Paul BRUNET *Gaston MONNERVILLE (1887-1991) un destin d’exception* Ibis Rouge p.87

• 1946 Quatrième République 1^{ère} législature, Gaston MONNERVILLE battu, aux élections législatives en Guyane, par René JADFARD* le 10 novembre 1946

L’échec de sa candidature laissait à Gaston MONNERVILLE un goût d’autant plus amer qu’il avait durant des années déployé des trésors d’énergie en faveur de la Guyane et qu’aux yeux de tous, son œuvre apparaissait considérable. Entre sa colonie natale et lui un dissentiment s’était progressivement installé qui tenait à la conception de la politique. Les Guyanais demandaient à leur député présence, implication dans la vie quotidienne, participation aux manifestations locales, et en même temps – ce qui était presque la quadrature du cercle --, des démarches efficaces auprès de la métropole. Gaston MONNERVILLE, lui, concevait la politique en termes de dossiers et de problèmes à résoudre, non pas de serremments de mains, de bonnes paroles ou de banquets qui avaient vite fait de paralyser l’élu et l’entraîner dans la voie de la démagogie.

Jean-Paul BRUNET *Gaston MONNERVILLE (1887-1991) un destin d’exception* Ibis Rouge, p.113

***René JADFARD** Né le 24 janvier 1899 à Cayenne, décédé le 9 novembre 1947 à Cayenne



Malgré une scolarité chaotique en étant coupeur de bois de rose. René JADFARD part en métropole en 1917 pour commencer des études au lycée de Toulouse. Après avoir participé à la première guerre mondiale, il y poursuit des études universitaires. C'est au cours de ces années qu'il est élu **président de l'Union des étudiants républicains**. Ses premiers engagements politiques commencent au Parti radical et à la Ligue des droits de l'homme.

En juin 1946, il entre en campagne électorale, son thème principal et fédérateur est **le développement économique de la Guyane et principalement la défense des petites communes et des ruraux qui vivent sur leur abattis**. Rejoint et soutenu par Léon-Gontran DAMAS, il **remporte les élections législatives le 10 novembre 1946** face à Gaston MONNERVILLE.

Ecrivain, il a également publié des romans policiers et d'aventures, seul ou en collaboration, sous les pseudonymes *Marie-Madeleine ALLEMAND* et *George MADAL*.

René JADFARD **meurt tragiquement** le 9 novembre 1947, suite à un amerrissage forcé. L'hydravion qui le ramène de Saint-Laurent-du-Maroni à Cayenne s'abîme dans le fleuve Sinnamary. Des quatre personnes présentes – le préfet VIGNON, le directeur de l'imprimerie M.MARSAU, René JADFARD et le pilote le lieutenant LORILLON – seul le député, René JADFARD, ne parvient pas à se dégager.

- **1947 Première allocution du président Gaston MONNERVILLE, le 21 mars, devant le Conseil de la République**

Il est alors la première personne de couleur à accéder à un tel niveau de responsabilité et le plus jeune président de la haute assemblée (50 ans)

Le 21 mars 1947, Gaston MONNERVILLE prononça devant le Conseil de la République sa première allocution de remerciements. Elle vaut la peine d'être détaillée, car les quatre colonnes qu'elle couvre au *Journal officiel* sont empreintes de toutes les qualités qui expliqueront son étonnante longévité à la présidence de l'assemblée du Luxembourg. D'abord le nouveau président rend une nouvelle fois hommage – au président défunt et aux autres vice-présidents – un hommage qui ne porte pas moins la marque d'une émotion personnelle. [...] MONNERVILLE proclame ensuite sa volonté d' « **être et de demeurer, non un homme de parti, mais un arbitre impartial entre les partis** ». Mais il ajoute, en prenant le contre-pied d'une idée assez largement partagée en ces lendemains de Libération : votre président « **pense ne blesser personne en rappelant que la vérité n'est l'apanage d'aucun d'entre nous et que notre pauvre vérité humaine est faite de l'alliance parfaite des contraires puisque, selon la forte image de Jean Cassou, " il entre de l'ombre même dans la composition des cathédrales "** » – Les rares applaudissements au centre et sur divers bancs à gauche – montrent qu'effectivement le Conseil de la République n'est guère réceptif à cette philosophie de teinture maçonnique... Mais, MONNERVILLE réitère l'argument un peu plus loin en déplorant la « **tendance qu'ont certains esprits à s'attribuer je ne sais quel monopole exclusif de républicanisme** ».

- **1948-1949 Gaston MONNERVILLE sénateur du Lot et Président du Conseil Général de 1951 à 1971**

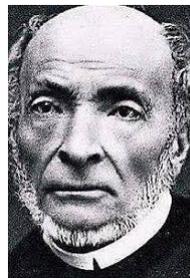
Après son échec aux législatives en Guyane de 1946 qui l'avait instruit des dangers de l'absence. Henri QUEUILLE en voisin et Maurice FAURE sur place, lui suggèrent de se présenter dans le Lot. En novembre 1948, Gaston MONNERVILLE fut élu haut la main sénateur de ce département. Puis il renforça son implantation, en 1949, en devenant Conseiller général de Sousceyrac. Il fut élu au Conseil général en 1949, qu'il présida de 1951 à 1971.

- **20 mai 1949 : Transfert des cendres de Victor SCHŒLCHER et de Félix EBOUE au panthéon. Allocution prononcée à la radio, le 19 mai, par Gaston MONNERVILLE**

Le 28 juin 1948, l'Assemblée nationale, et le 1^{er} juillet, le conseil de la République sous la présidence de Gaston MONNERVILLE adoptent le texte autorisant le transfert au Panthéon des cendres de Victor SCHŒLCHER et de Félix EBOUE.

Cette proposition est soumise dès 1938, à Gaston MONNERVILLE, alors secrétaire d'Etat aux colonies, qui l'accepte immédiatement. Sa réalisation est cependant différée à cause de la guerre.

« En lisant à haute voix, du haut du fauteuil présidentiel, ce texte de loi, bref et clair, qui consacrait l'immortalité de SCHŒLCHER et d'EBOUE, j'étais violemment ému. Je voyais surgir autour de moi, et de monter, comme en une résurrection subite, la cohorte innombrable de tous ces opprimés qui pendant des siècles, avaient souffert de la servitude, et qui, par ma voix devenue la leur, criaient en cet instant SCHŒLCHER a bien mérité de l'Humanité ».



--Victor SCHŒLCHER ! Un nom qui, pour nous, fils d'outre-mer, brillera toujours d'un exceptionnel éclat.

Celui de l'Alsacien tenace, généreux, pleinement humain qui, toute sa vie, refusa de reconnaître les différences entre les hommes, se dressa contre toutes les injustices, lutta, sans merci, contre l'esclavage des Noirs, au nom du respect de la dignité humaine et qui, au prix de mille périls, finit par arracher les glorieux décrets du 27 avril 1848, édictant sans retour :

« Nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves ».[...]

SCHŒLCHER avait dit ; « Aux Noirs libérés, la République donne pour patrie la France »

--Félix EBOUE a justifié ce geste.

Aux heures incertaines et lourdes de notre récente histoire, il a montré que, pour nous, France et Liberté n'étaient qu'une seule et même chose. Premier résistant d'outre-mer, il a symbolisé, par son adhésion active et spontanée à la continuation de la lutte pour la liberté, la volonté des fils d'outre-mer de rester fidèles au message exaltant de Victor SCHŒLCHER.

C'est ce message d'humanité qui a guidé Félix EBOUE et nous tous résistants d'outre-mer, à l'heure où le fanatisme bestial menaçait d'éteindre les lumières de l'esprit et où, avec la France, risquait de sombrer la Liberté. [...]

C'est pour immortaliser ce symbole que nous avons demandé que soient désormais unis, en une même sépulture, les deux hommes qui les concrétisent à nos yeux : Victor SCHŒLCHER et Félix EBOUE.

Vingt-deux ans de présidence annexe N°V des Mémoires de Gaston MONNERVILLE



- **1954 Gaston MONNERVILLE refuse à Pierre MENDES-FRANCE, président du Conseil, d'être son représentant "adjoint délégué" (IV^{ème} République)**

Pierre MENDES-FRANCE



En juin 1954, lorsque Pierre MENDES-FRANCE 1907-1982 constituera son cabinet. Sachant qu'il allait être durant un mois au moins accaparé par le difficile règlement de l'affaire indochinoise, puis désireux de s'attacher à un certain nombre de grands problèmes extérieurs, MENDES-FRANCE caresse l'idée de confier la responsabilité des affaires intérieures et les tâches de représentation à une sorte de « *président adjoint* » ou

Edgard FAURE



de « *président délégué* » et il songe à son vieil ami MONNERVILLE. Mais ce dernier récuse la proposition, en arguant sa totale inconstitutionnalité : nul second ne saurait se substituer au président du Conseil, jouir de son autorité, exercer ses responsabilités. Epuisé et énervé MENDES-FRANCE s'exclame : « **Alors, tu me lâches, toi aussi, un vieil ami !** » En fait il n'était nullement besoin d'institutionnaliser la fonction envisagée, et Edgar FAURE 1908-1988 devait la remplir avec brio. MONNERVILLE à coup sûr en était conscient, et son refus consacrait le choix qu'il avait fait – de rester président de la seconde assemblée et de renoncer – sans doute définitivement – à un poste précaire de ministre, voire de président du Conseil.

Jean-Paul BRUNET *Gaston MONNERVILLE (1887-1991) Un destin d'exception* Ibis Rouge p.137

- **1958 Gaston MONNERVILLE, favorable au retour du Général de GAULLE au pouvoir**

Le Château de Marly et son parc



Dès 1958, Gaston MONNERVILLE est favorable au retour du Général de GAULLE aux affaires. A la demande du Président de la République René COTY, il rencontre nuitamment le Général de GAULLE, le 28 mai 1958, dans le parc du Château de Marly, en compagnie du Président de l'Assemblée nationale André LE TROQUER. A l'encontre de ce dernier, qui pose des conditions irréalisables au retour du Général de Gaulle, Gaston MONNERVILLE fait montre de beaucoup de souplesse à l'égard de ce retour.

- **1962 Gaston MONNERVILLE président du Sénat : un Front républicain » contre de GAULLE**

A l'automne 1962, le radical Gaston MONNERVILLE, président du Sénat, prend la tête des opposants au référendum du général de GAULLE prévoyant de changer la Constitution en faveur d'une élection du président de la République au suffrage universel. Dans un discours, il appelle « **les républicains et les républicaines que vous êtes, [à prendre] conscience d'un danger pour la République et à se [montrer] décidés à y faire face** » et lance un appel à un « **front commun des républicains, de toutes nuances** » pour s'opposer au général de GAULLE.

Eugénie BASTIE *vie et mort du « Front républicain », Le Figaro, 28 avril 2017*

--La rupture : la révision constitutionnelle de 1962

La constitution prévoyait un compromis entre un régime parlementaire et un exécutif fort. [...] Gaston MONNERVILLE fut très vite confronté à des interprétations de la Constitution, faites par le Général de GAULLE, celles-ci lui semblaient fallacieuses. Ce dernier refusa, par exemple, de convoquer l'Assemblée nationale en session extraordinaire pour traiter des problèmes agricoles, comme le demandait la majorité des députés. Face à l'argumentation simple de Gaston MONNERVILLE, selon laquelle la Constitution prévoyait cette procédure, le général de GAULLE lui répondit avec humeur : « **La Constitution n'a pas fait de moi un porte-plume devant signer n'importe quel texte** ».

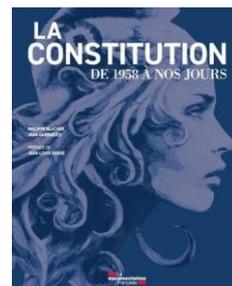
Dans le second tome de ses *Mémoires d'espoir*, paru en 1971, de GAULLE écrit : « **Depuis longtemps, je crois que le seul moyen est l'élection par le peuple du président de la République** ». [...]

En fait, aux yeux de nombreux historiens et politologues, il semble que c'est dans l'exercice de son pouvoir présidentiel qu'il se convainquit que la fonction de président de la République recevrait du suffrage universel une légitimité plus éclatante, dont pourraient bénéficier ses successeurs.

--29 septembre 62, Gaston MONNERVILLE, président du Sénat : Le discours de Vichy, l'article 11 de la constitution, le mot « forfaiture »

« **C'est un procédé, ce n'est pas une procédure** »

MONNERVILLE monte à la tribune. Son discours est un discours de combat, mais qui ne manque pas de mesure. « **Il faut qu'il comprenne, ce peuple français, que réviser cette Constitution par le biais de l'article 11, c'est porter atteinte à ses droits et à ses libertés, car lorsque les garanties qui lui sont données par la Constitution sont violées, il n'y a plus de République** ». Reprenant l'argument juridique à laquelle nous avons déjà fait référence, MONNERVILLE met en cause le Président de la République, mais avec mesure, et à plusieurs reprises il évoque l'écrasante responsabilité du chef du gouvernement : « **Si le chef de l'Etat a décidé en connaissance de cause, je me permets de l'affirmer de la violer (la Constitution), le Premier ministre n'avait qu'à ne pas signer, puisque ce n'est qu'à sa demande – ou à celles des chambres – que la révision est possible** » Est alors prononcé le mot fatidique : « **Laissez moi vous dire que la motion de censure m'apparaît comme la réplique directe, légale, constitutionnelle, de ce que j'appelle une "forfaiture"¹** ».



Gaston MONNERVILLE *Vingt-deux ans de présidence* Cherche Midi 2003

--Le conflit du référendum de 1962. L'intervention de Gaston MONNERVILLE au Sénat le 9 octobre 1962, la célèbre réplique au Général de GAULLE

Dans cette enceinte du Sénat, Gaston MONNERVILLE intervient avec beaucoup de modération et n'attaque pratiquement jamais directement le Général de GAULLE. Il porte une seule attaque directe contre lui. Dans son grand discours du 9 octobre, prononcé du haut de la tribune présidentielle, il souligne que le Président de la République a déclaré « **J'ai le droit** » ; Gaston MONNERVILLE réplique : « **Non, Monsieur le Président de la République, vous, n'avez pas le droit, vous le prenez** ».

Gaston MONNERVILLE *Vingt-deux ans de présidence* le Cherche Midi

- **Après les événements de Mai 68, le référendum du 27 avril 69**
--Le référendum, du 27 avril 1969, et la démission du président de la République : Charles de GAULLE



Le 28 avril 1969, le président de la République française Charles de GAULLE abandonne ses fonctions. ... En effet le 25 avril 1969 dans une allocution radiodiffusée, il rappelle les enjeux de son projet de réforme et son intention de quitter le pouvoir si celui-ci était désapprouvé.

Les Archives du **Figaro** 26 avril 2019 *il-y-a-50-ans-la démission-...*

- **1964-1971 Gaston MONNERVILLE maire de Saint-Céré dans le Lot**



Gaston MONNERVILLE a eu une carrière politique atypique car il n'exerce son premier mandat local qu'après avoir été élu au Parlement : c'est le député de Guyane qui devint maire de Cayenne ; parallèlement c'est le sénateur du Lot qui, après 16 ans de mandat devint maire de Saint-Céré. Certes son attachement au lot fut, au début du moins, d'ordre intellectuel, mais, toujours scrupuleux, il fit honneur à ses engagements, aux prises avec tous les problèmes d'un département rural en cours de modernisation. Peu à peu se créa entre lui et le Lot un réel courant affectif, à côté du grand respect que lui valurent son dévouement et une urbanité non dépourvue de fermeté. Il dirigeait les débats de l'Assemblée départementale comme ceux du Sénat avec autorité, et connaissait bien les dossiers. Sous sa présidence le Lot progressa notablement dans les domaines de la voirie, de l'adduction d'eau, des constructions scolaires, du tourisme...

- **5 mai 1981 Gaston MONNERVILLE franc-maçon, rend à l'hôtel de la Grande Loge de France, un vibrant hommage à l'abbé GREGOIRE**

C'est à 18 ans que Gaston MONNERVILLE rentre en Franc-maçonnerie.

C'est en 1915, au sein de la Grande Loge de France qu'il est initié au sein de la RL « Vérité » N°280. D'autres le font initier par la respectable loge « la France équinoxiale », à l'Orient de Cayenne.

Il appartient également à la RL « Prévoyance » N°88.

Il fut également membre du Suprême Conseil de France.

Gaston MONNERVILLE considéra toujours son engagement maçonnique comme l'un des plus engageants de sa vie. Malgré ses multiples et hautes fonctions républicaines, il resta tout au long de sa vie, un franc-maçon actif et assidu.

A titre d'exemple, le 5 mai 1981, âgé de 84 ans, il prononce en l'hôtel de la Grande Loge de France, rue Puteaux, une conférence majeure consacrée à l'Abbé GREGOIRE.

--La résurgence du racisme et de la discrimination, en cette fin du XX^{ème} siècle, est une preuve évidente que la lutte pour la reconnaissance des droits de l'homme requiert encore beaucoup d'effort ; qu'elle demeure une longue marche, dont, hélas, nous ne pouvons



encore discerner le terme. Mais une marche nécessaire, indispensable, qui doit être continue, sans halte ni repos ; une marche ardue au cours de laquelle doit nous stimuler et nous aider l'exemple d'hommes comme l'Abbé GREGOIRE qui disait de lui-même : " Je suis de granit ; on pourra me briser mais pas me faire plier ! "

Il peut nous arriver de nous demander ce que valent aujourd'hui les valeurs morales et spirituelles que défendait GREGOIRE. Elles demeurent, il n'est que de les faire ressurgir, par la croyance en leur vertu et en leur nécessité, pour l'évolution progressive des hommes. [...]

Appliquons nous, avec persévérance, avec courage à bâtir une Cité plus juste, plus fraternelle pour tous les hommes.

Et si d'aventure le doute venait à envahir votre esprit, à faire faiblir notre résolution, alors rappelons-nous cet antique adage de la philosophie hindoue, -- source inépuisable d'espérance : " De quelque côté que l'on incline la torche, la flamme se redresse et monte vers le ciel. "

Gaston MONNERVILLE *Extrait de la conférence consacrée à l'Abbé GREGOIRE*

Brillant intellectuel, avocat de talent, homme de couleur, fier de ses origines et de son histoire, franc-maçon de conviction tolérant et humaniste, Gaston MONNERVILLE reste un exemple pour tous, tant dans sa vie profane que dans sa vie maçonnique. Républicain, il a su porter haut et fort les valeurs qui sont les nôtres.

• 7 novembre 1991 la mort de Gaston MONNERVILLE.



L'homme qui défia le général de GAULLE



Gaston MONNERVILLE, ancien président du Sénat, est décédé le 7 novembre à Paris, à l'âge de 94 ans. En 1962, il s'était opposé avec détermination à

l'élection du président de la République au suffrage universel que proposait le général de GAULLE et avait accusé le gouvernement de « forfaiture ».

Le MONDE, publié le 09 novembre 1991

✚ Un étrange oubli et une reconnaissance tardive

« C'est une bonne chose que cette demande soit enfin entendue, ce qui est inacceptable, ce sont les raisons du refus qui y ont trop longtemps été opposées »

Patrick KARAM

« L'absence significative des grands hommes issus de l'outre-mer dans les mémoires collectives nationales... A force de ne célébrer que ses sportifs et ses chanteurs, la France donne de l'outre-mer l'image caricaturale de populations qui ne sont douées que pour le sport et la fête »

Le Collectifdom Antillais-Guyanais-Réunionnais

- **2011, année des Outre-mer – le 20 décembre, Paris honore la mémoire de Gaston MONNERVILLE**



Roger LISE, ancien sénateur et président de la *Société des Amis de Gaston MONNERVILLE* : « **L’homme de couleur un descendant d’esclave, un sang mêlé, il est indispensable d’en faire un modèle au moment où renaissent les racismes les plus odieux, où la France s’interroge sur elle-même.** »

Bertrand DELANOË, maire de Paris, Philippe MARTIAL, directeur de la bibliothèque et des archives du Sénat, Roger LISE, fondateur de la Société des amis du Président Gaston MONNERVILLE et Jean- Pierre BEL, président du Sénat.

« C’est le premier buste d’un homme noir qu’on inaugure à Paris »

Bertrand DELANOË, le maire de Paris, a salué ainsi l’hommage rendu, hier, à Gaston MONNERVILLE sur l’esplanade qui porte son nom. Avec Jean-Pierre BEL, président du Sénat et Roger LISE, président de la société des amis de Gaston MONNERVILLE, ils ont procédé à l’inauguration du buste de celui qui présida le conseil général du Lot et le Sénat pendant 22 ans. Devant un parterre riche de personnalités (deux anciens présidents du Sénat, Christian PONCELET ET Gérard LARCHER, les sénateurs des Antilles et de la Guyane, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eugène LARCHER, Maurice ANTISTE, Félix DESPLAN, la députée de Paris, George PAU-LANGEVIN, les comédiens Luc SAINT-ELOY et Jacques MARTIAL, le cinéaste Alain MALINE...). Roger LISE était heureux de déclarer : « **Nous réparons solennellement une criante injustice** »



Jean-Pierre BEL, heureux de saluer un radical socialiste du sud-ouest, comme lui, a déclaré : « **Sa vie illustre la force des liens qui unissent l’Outre-mer à notre Haute assemblée.** » Les laudateurs de l’homme qui a dit **non** à de GAULLE en 1962 ont tous salué son engagement contre le nazisme dès juin 1933, pour la justice en 1934 avec l’acquiescement des 14 Guyanais dans l’affaire Galmot, dans la Résistance dès novembre 1942, non sans avoir rappelé que s’il n’avait convaincu Félix EBOUE d’accepter le poste de gouverneur du Tchad, « **de GAULLE n’aurait pas eu de base arrière pour libérer la France** »... Roger Lise a apprécié que l’on clôture ainsi l’année des Outre-mer français alors qu’il faisait remarquer « **un retour surnoisement envahissant des pires pulsions du racisme** ».

Texte de FXG (agence de presse GHM) Mardi 20 décembre 2011

2011, un documentaire historique « La mémoire retrouvée »

Documentaire – Historique année 2011

Résumé : Qui se souvient aujourd’hui de Gaston MONNERVILLE, qui fut à une époque le deuxième personnage de l’Etat ? Il occupa de 1947 à 1968, le fauteuil de président du Conseil de la République puis celui du Sénat. Avocat, homme politique et résistant, il est l’initiateur de la suppression du bagne de Cayenne et de l’entrée de la Guyane, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion dans le giron des départements français.

Le Figaro.fr Programme Culture & Documentaire



- **2016, inauguration d'un buste de Gaston MONNERVILLE dans le Lot à Saint-Céré**



Le vendredi 11 novembre 2016 à 16 heures à Saint-Céré, se dérouleront les cérémonies de l'inauguration du buste de GASTON MONNERVILLE, homme politique français né le 2 janvier 1897 à Cayenne (Guyane) et mort le 7 novembre 1991 à Paris.

Gaston MONNERVILLE fut entre autres, maire de Saint-Céré de 1964-1971 ; sénateur du Lot de 1948 à 1974 ; président du conseil de la République puis du Sénat de 1947 à 1968 ; président du conseil général du Lot de 1951 à 1971 : et membre du conseil constitutionnel 1974-1983. A cet effet, il a été acté en conseil municipal, de faire ériger un buste en bronze à l'occasion du 25^e anniversaire de son décès. Celui-ci sera donc inauguré ce 11 novembre.

A 15 heures, une conférence est proposée à l'auditorium de Saint-Céré présentée Jean-Pierre JOUFFROY sur le thème « *MONNERVILLE ; Saint-Céré et le Lot sur le parcours d'un républicain d'exception* »

A 16 heures, la cérémonie d'inauguration du buste de Gaston MONNERVILLE se fera sur le parvis de la mairie en présence des élus et d'une délégation des Amis de Gaston MONNERVILLE.

La Dépêche du Midi

Gaston MONNERVILLE, le souvenir aux Antilles-Guyane

--Place Gaston MONNERVILLE à Case-Pilote, Martinique



La place principale du village dédiée à Gaston MONNERVILLE, homme d'Etat et petit fils du maire de la commune *Pierre MONNERVILLE* qui était à la tête de la commune à partir de 1876, est entourée d'un ensemble d'édifices des XIX^e et XX^e plutôt bien conservés. On remarquera les moulures et le balcon en fer forgé de la mairie et de l'ancienne école où enseignaient les frères de Ploërmel. Au centre, la fontaine* en fonte et céramique bleue, principale couleur du blason communal, est ornée de coquilles Saint-Jacques rappelant le rôle joué par les dominicains dans la fondation de la paroisse.

***Fontaine : comportant trois angelots et un poisson. Plaque commémorative avec inscription gravée " Fontaine MONNERVILLE " rappelant le souvenir de Pierre MONNERVILLE 1831-1896, ancien maire de la commune.**

Régis OLIVIER inventaire topographique 2003

--3 février 2017, Un carrefour Gaston MONNERVILLE, à Fort-de-France

Didier LAGUERRE, maire de Fort-de-France a inauguré le nouveau carrefour, en présence de Roger LISE et de Georges PATIENT

L'ancien président du Sénat pendant près de dix ans et autant comme membre du conseil constitutionnel, a désormais une place qui porte son nom à Fort-de-France. C'est le giratoire de Kerlys qui se situe au boulevard Maurice BISHOP.



L'inauguration a eu lieu hier après midi, en présence de Georges PATIENT, Sénateur de Guyane et Président de la Société des Amis de Gaston MONNERVILLE. Egalement parmi les personnalités présentes, Roger LISE, ancien maire de

Case Pilote et sénateur honoraire. Il est à l'origine de l'initiative pour qu'un emplacement soit dédié à Gaston MONNERVILLE. L'action de l'homme d'Etat a été saluée par Didier LAGUERRE, maire de Fort-de-France.

FRANCE-ANTILLES Martinique février 2017

- **Des lycées portent le nom de Gaston MONNERVILLE**



Gaston MONNERVILLE est en effet un pur produit de l'école publique républicaine. Boursier, il quitte la Guyane et entre au lycée Pierre Fermat à Toulouse. Il s'y montre un élève particulièrement brillant, aussi doué pour les sciences que pour les lettres et accumule les récompenses : inscription au tableau d'honneur, premier de



mathématiques, premier prix en anglais, premier prix en espagnol, deuxième prix de version latine, troisième prix d'histoire moderne, prix d'excellence, prix Ozanne, ...

Etudiant aux facultés de Lettres et de Droit de Toulouse, Gaston MONNERVILLE passe à la fois sa licence en droit avec les **félicitations du jury**. C'est également avec les félicitations du jury qu'il est reçu, en 1921, docteur en droit, après avoir soutenu une thèse sur « *l'enrichissement sans cause* ». Celle-ci est honorée par d'une souscription du ministère de l'Instruction Publique et primée, la même année, au concours des Thèses.

Société des Amis du Président Gaston MONNERVILLE *Hommes et femmes célèbres en Quercy*

¹ **FORFAITURE** : Le Littré rappelle d'abord que le terme est issu du droit féodal pour lequel il s'agit de la « *violation du serment de foi et d'hommage* » prêté par le vassal à son seigneur. Cette interprétation débouche sur le Code pénal qui, en son article 166, désigne ainsi « *tout crime commis par un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions* »

Références bibliographiques :

- Rodolphe ALEXANDRE** « *Gaston MONNERVILLE et la Guyane* » Ibis Rouge Editions, 1999
- Rodolphe ALEXANDRE** « *Gaston MONNERVILLE, un homme d'état de la République Française* » Ibis Rouge Editions 2011
- André BENJABBAR** « *Jean Galmot, le prophète de Guyane* » Editions Recherche Midi 2010
- Jean-Paul BRUNET** « *Gaston MONNERVILLE, le républicain qui défia de Gaulle* » Paris, Albin Michel, 1997
- Jean-Paul BRUNET** « *Gaston Monnerville (1897-1891) Un destin d'exception* » Editions Ibis Rouge 2013
- Blaise CENDRARS** « *Rhum, L'aventure de Jean Galmot* » Grasset, 1930
- Charles de GAULLE** « *Mémoires d'espoir* » tome 1 et 2 Plon 1970, 1971
- François MITTERRAND** « *Le coup d'Etat permanent* » Plon, 1964
- Gaston MONNERVILLE** « *TEMOIGNAGE de la France équinoxiale au palais de Luxembourg* » Paris, PLON, avril 1975
- Gaston MONNERVILLE** « *Vingt-deux ans de présidence* » Editions Recherche Midi janvier 2003